

CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2019

Présents : Gilles ARGAUD, Hervé BUTTARD, Carine BURILLE, Roger CHARVET, Nicolas CHENAL, Jean-Michel FERTIER, Dominique JANET-MAITRE, Jean-Claude MALECOT, Philippe QUEMART.

Excusés : Johnny MIRON.

ORDRE DU JOUR

1. Formulation de l'avis sur le projet d'élaboration du PLUi-H valant SCoT.
2. Compte administratif et compte de gestion 2018.
3. Taux d'imposition 2019.
4. Budget primitif 2019

1 – Formulation de l'avis sur le projet d'élaboration du PLUi-H valant SCoT.

Monsieur Denis SEJOURNE Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse, initialement invité à participer à cette réunion est excusé.

Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse avait prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) puis avait obtenu l'accord des préfets de l'Isère et de la Savoie le 2 décembre 2016 sur la pertinence de son périmètre permettant de lui attribuer la valeur d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

La phase d'étude et d'élaboration de ce PLUi-H valant SCoT s'est achevée le 24 janvier 2019 par l'arrêt du projet prononcé par le conseil communautaire. En préalable à la mise à l'enquête publique qui se déroulera en juin 2019, les communes sont invitées à formuler un avis sur le projet arrêté.

L'avis de la commune de Corbel est repris dans la délibération annexée à ce compte rendu.

2 – Compte administratif et compte de gestion 2018.

Monsieur Roger CHARVET – 1^{er} Adjoint – présente le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par Monsieur le Maire pour le budget principal de la commune, le budget annexe assainissement, et le budget annexe transport. Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération.

Le résultat d'exécution de l'exercice 2017 est ainsi présenté comme suit :

<i>Montants en Euros</i>	Budget communal		Budget assainissement		Budget transport	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Excédent antérieur fonctionnement		491 986.59				
Excédent antérieur investissement						
Déficit antérieur fonctionnement						
Déficit antérieur investissement	5 096.12		626.79			
Exécution fonctionnement	206 571.05	297 779.97	44 012.08	43 969.12	29 596.00	41 127.92
Exécution investissement	30 972.39	43 099.89	235 291.81	328 290.79	70 800.00	70 852.73
TOTAL	242 639.56	832 866.45	279 930.68	372 259.91	100 396.00	111 980.65
SOLDE		590 226.89		92 329.23		11 584.65
RESULTAT GENERAL 31/12	Excédent :		694 140.77 €			

Ce résultat inclut les emprunts de 250.000 € et 50.000 € perçus pour financer respectivement les travaux

d'achèvement du réseau d'assainissement collectif en cours de réalisation ainsi que l'acquisition du car de transport scolaire.

3 – Taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la part communale des taux d'imposition des trois taxes locale n'a pas été modifiée depuis 2013 et précise que pour 2019, la CC Cœur de Chartreuse a également choisi de ne pas modifier ses propres taux.

Le conseil municipal décide, pour 2019, et pour la sixième année consécutive, de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après délibéré, approuve et vote comme suit les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

<i>Nature</i>	<i>Taux de référence 2018</i>	<i>Taux votés 2019</i>
Taxe d'habitation	17.10	17.10
Taxe foncière (bâti)	17.56	17.56
Taxe foncière (non bâti)	97.72	97.72

4 – Budget primitif 2019.

Le budget primitif proposé pour l'exercice 2019 se décompose comme suit :

<u>Budget Général</u> :	<i>Investissement</i>	280.500 €
	<i>Fonctionnement</i>	806.546 €
<u>Budget Eau/Assainissement</u> :	<i>Investissement</i>	255.199 €
	<i>Exploitation</i>	47.099 €
<u>Budget Transport</u> :	<i>Investissement</i>	10.000 €
	<i>Exploitation</i>	50.032 €

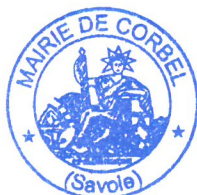
Ce budget obligatoirement présenté à l'équilibre, en dépenses et en recettes, englobe dans la section de fonctionnement du budget général la provision de réserves (307.500 € en début d'exercice) que la commune constitue, et préserve chaque année afin de pouvoir faire face à un éventuel imprévu.

A ce budget sont donc inscrites pour une enveloppe de près 310.000 € HT les dépenses prévisionnelles des travaux qui seraient à financer sur l'exercice 2019 et qui sont pour mémoire, outre l'achèvement du programme d'assainissement collectif, des travaux de réfection des voiries (30.000 € HT) dégradées en divers endroits par les conséquences de la sécheresse estivale de 2018, la réfection de la toiture de l'église (41.000 € HT) et la réhabilitation de la grange des Roses (59.000 € HT) pour laquelle un dossier de demande de subvention sera déposé auprès de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Prochain conseil prévu le :

Vendredi 21 juin 2019 à 20h30

LE MAIRE



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a series of loops and a vertical line.